



## Editorial

Qu'il me soit permis mes chers collègues, et avant toutes choses, de vous adresser, tant en mon nom personnel qu'au nom de tous les membres du conseil d'administration de notre association, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

A l'heure où des choix décisifs devront s'opérer pour réaliser le futur schéma de la coopération intercommunale, et donc pour le devenir de nos collectivités, nous avons voulu en ce début d'année, poursuivre notre accompagnement des élus, en programmant des réunions décentralisées, à l'instar de celles que nous vous avons proposées au mois d'octobre 2010.

A l'occasion de ces nouvelles rencontres, différents scénarii, élaborés par des étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques de TOULOUSE, à partir des critères validés par les élus, et tenant compte bien entendu des impératifs de la loi, vous ont été présentés, afin de vous permettre de poursuivre votre réflexion.

Nous avons souhaité en effet que vous puissiez disposer des informations objectives les plus étendues, pour parvenir à l'élaboration d'une organisation territoriale qui ne soit que l'expression de la volonté des élus tarnais.

Je fais pleinement confiance à votre sagacité et à votre sens des responsabilités pour y parvenir, étant entendu que les services de notre association demeureront à votre écoute tout au long de ce processus.

A toutes et à tous très bon courage et très bonne année.

Le Président,  
Sylvain FERNANDEZ

## Sommaire

93ème congrès de l'AMF	p1-2	Chronique juridique	p4
Note de conjoncture sur les finances locales	p2	Signature de la charte de bon voisinage	p4
La biodiversité au service des territoires tarnais	p3	Maison des assistantes maternelles	p4



Vœux à la Maison des communes, le vendredi 7 janvier 2011

## 93ème congrès de l'AMF Extraits de la résolution générale

### 1 – Garantir aux Communes et aux Intercommunalités les moyens de leur action

Le Congrès tient à rappeler que nos collectivités... sont, par leurs investissements, les principaux soutiens de l'activité économique et qu'à ce titre, leurs capacités d'actions doivent être préservées.

#### 1.1 Rester maîtres de leurs dépenses

Le Congrès s'oppose fermement à toute nouvelle tentative de transfert de compétence, sans compensation équitable.

#### 1.2 Rester maîtres de leurs recettes

Le Congrès souhaite que les élus puissent continuer à gérer leurs ressources de manière autonome et responsable... déplore... dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, le remplacement d'une part d'impôts locaux économiques par des dotations financières... s'oppose avec détermination à tout critère de bonne ou mauvaise gestion défini par l'Etat qui conditionnerait l'attribution de dotations... regrette le gel annoncé des concours financiers de l'Etat... et demande que cette décision soit réexaminée avant chaque projet de

loi de finances initial.

La péréquation horizontale ne saurait remplacer la péréquation verticale. A ce titre, l'Etat doit pleinement participer à la correction des injustices territoriales.

#### 1.3 Rester maîtres de leurs ressources humaines

Le Congrès s'oppose fermement à toute ingérence de l'Etat dans la gestion des recrutements des communes et intercommunalités.

### 2 – Garantir à tous les territoires, en métropole comme en outre-mer, le maintien ou le développement des services aux citoyens

#### 2.1 – Garder la maîtrise de la réforme territoriale

La coopération intercommunale... doit rester un outil au service des communes. C'est pourquoi ces dernières doivent être maîtresses de la rationalisation de la carte intercommunale.

#### 2.2 – Permettre aux territoires ruraux d'accéder à tous les services

Le Congrès... attend de l'Etat qu'il respecte les engagements qu'il a pris dans la Charte des services publics en milieu rural en 2006.

## Brèves :

### La DIRECCTE

Le visage des services de l'Etat dans les régions et départements change. C'est ainsi que depuis le 15 février 2010, une nouvelle direction a fait son apparition : la DIRECCTE.

Qu'és aquo ?

Derrière cet acronyme dynamique, ce sont 7 anciens services qui sont rassemblés en un seul, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi :

- la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et les 8 directions départementales,
- la Direction régionale du tourisme,
- les départements Développement industriel et Métrologie de la DRIRE,
- la Direction régionale de la concurrence, la consommation et la répression des fraudes,
- la Délégation régionale au commerce extérieur,
- la Direction régionale du commerce et de l'artisanat,
- le Chargé de mission régional à l'intelligence économique.

Le principe de cette réforme est de faire de la DIRECCTE l'interlocuteur économique et social unique des acteurs socio-économiques (entreprises, salariés et leurs représentants).

Concrètement, ces différents services se répartissent entre l'unité régionale à Toulouse, qui comprend tous les services sauf ceux des anciennes DDTEFP, et les 8 unités territoriales qui conservent, dans les départements, les services de proximité des anciennes DDTEFP. Quant aux services départementaux de la consommation et de la répression des fraudes, ils ont intégré la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

Ainsi, pour notre département, l'Unité territoriale du Tarn, dirigée depuis juillet dernier par M. Dominique MARECHAU, est implantée à Albi (Cantepau) et à Castres (Maison des Administrations, Place du 1er mai).

On y retrouve les services de renseignement en droit du travail, les 4 sections d'inspection du travail, les services des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'insertion professionnelle, de la politique de la ville et du développement local. Mais elle constitue aussi une porte d'entrée vers les autres services localisés à Toulouse.

La brochure jointe à ce numéro de l'Elu Tarnais vous donnera plus de précisions et les coordonnées des différents services de la DIRECCTE Midi-Pyrénées.

2.3 – Donner les moyens d'un aménagement optimal des territoires

Le Congrès déplore un désengagement des services de l'Etat de l'ingénierie publique... sans qu'une nouvelle ingénierie ait eu le temps de se mettre en place.

2.4 – Accompagner les politiques locales de développement durable

**3 – Maintenir la cohésion sociale**  
3.1 – Maintenir la participation de l'Etat dans les politiques de solidarité nationale

Le Congrès regrette la diminution des financements de l'Etat alloués aux contrats aidés... Il s'inquiète aussi de la baisse du financement des associations à vocation sociale... Il prône le développement d'une économie sociale et solidaire... Appelle à l'élaboration d'un nouveau plan de cohésion sociale. Il insiste à nouveau sur la nécessité de cibler le financement de l'Etat sur la construction de

logements accessibles.

3.2 – Relancer la politique de la ville  
Laquelle relève d'une compétence partagée entre les communautés et leurs communes membres

3.3 – Garantir la sécurité de nos concitoyens

**4 – Agir dans un cadre européen et mondial**

Le Congrès appelle de ses vœux une réglementation européenne qui protège les services sociaux d'intérêt général.

Le Congrès demande au bureau de l'AMF de travailler à l'élaboration d'un « Pacte pour les communes et communautés de France » qui sera soumis à l'ensemble des candidats aux élections présidentielles, afin qu'ils s'engagent clairement sur de nouvelles et nécessaires avancées de la décentralisation.

## Note de conjoncture sur les finances locales

En fin d'année 2010, Dexia Crédit Local a adressé aux principaux acteurs du développement local, une note de conjoncture sur les finances locales.

Cette note présente et analyse l'évolution de la situation financière des collectivités locales françaises. L'année 2010 montre une certaine amélioration conjoncturelle de la situation financière, en voici quelques points.

Tout d'abord, en 2010, la forte progression enregistrée par le produit des droits de mutations à titre onéreux a permis de soutenir l'évolution des recettes courantes. Hormis cet effet conjoncturel, on a pu assister à un ralentissement des autres recettes de fonctionnement. En effet, le produit quatre taxes qui comprend en 2010 le versement de la compensation relais, a décéléré en lien avec le ralentissement des bases et une hausse mesurée des taux d'imposition. De plus les dotations de l'Etat ont enregistré une faible évolution du fait d'une indexation des concours financiers de l'Etat limitée à la moitié de l'inflation. En revanche, l'évolution des dépenses de gestion a légèrement infléchi avec la fin des transferts de compétences de l'Acte II de la décentralisation, soit une évolution moins marquée des dépenses de personnel par rapport à 2009. Ces tendances ont donc conduit à une progression de l'épargne de

gestion de 4.7%.

De plus, l'épargne brute a profité d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt.

En 2010, les frais financiers ne représentaient plus que 3% des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, l'épargne brute a connu une progression de 6.2% en 2010, contre -1.9% en 2009.

En fait, cette hausse s'explique essentiellement par la forte augmentation du produit des droits de mutations lié à la reprise du marché immobilier. Concernant les communes, l'évolution des droits de mutations constatée sur les dix premiers mois de l'année, a enregistré une hausse de 36% par rapport aux mêmes mois de 2009. D'autre part, malgré un certain repli en 2010, l'investissement local est resté à un niveau assez élevé, financé à hauteur de 91% par des ressources propres et le solde par de la dette en recul par rapport à 2009. L'encours de dette des collectivités s'est donc élevé à 138,3 milliards d'euro fin 2010, dont 57,6 milliards d'euros pour les communes.

En conséquence, les contraintes actuelles et les différentes réformes en cours sur les finances publiques se traduiront dans les budgets locaux dès 2011, à savoir le gel des dotations, le renforcement de la péréquation, la réforme de la fiscalité avec la mise en place de la CET et pour finir la réforme territoriale.

## La biodiversité au service des territoires tarnais

Organisée par l'État, le conseil général et l'association des maires et des Elus Locaux du Tarn le 21 septembre dernier, la journée sur la biodiversité au service des territoires tarnais a rencontré un très vif succès. Elle a regroupé 240 participants, élus, acteurs des collectivités territoriales et gestionnaires d'espaces et a donné lieu à des échanges animés.

Cette forte mobilisation montre que la question de la diversité du vivant gagne chaque jour en importance. L'enjeu ne se limite pas à la préservation de quelques espèces emblématiques. Il s'agit de maintenir l'ensemble du tissu du vivant pour que perdurent nombre de fonctions et services naturels qui revêtent une importance capitale pour le bien-être et l'agrément des hommes.

La réflexion de la journée du 21 septembre 2010 visait à préciser les conditions et moyens pour que la biodiversité, devienne effectivement un atout pour les territoires tarnais.

Plusieurs experts ont expliqué en quoi la biodiversité est importante et ce qu'elle recouvre dans le Tarn. Il en est ressorti que le Tarn présente une grande richesse en matière de biodiversité, que la gestion des territoires tarnais et les pratiques des acteurs de ces territoires ont permis de maintenir et, dans certains cas, de favoriser.

## Archives communales depuis le Moyen Age

Le recours précoce à l'écrit est une spécificité méridionale. Cette tradition écrite se développe dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et surtout au XIII<sup>e</sup> siècle avec, notamment, l'émergence des "communiis", associations d'habitants qui, dans le sud de la France, prennent le nom de consuls.

Avec une organisation sociale plus complexe, les archives deviennent les preuves du droit. Elles traduisent d'abord les relations entre un pouvoir seigneurial et une population, puis elles forment les références dans l'administration de la communauté.

Ainsi, le consulat constitue la division administrative de base, ancêtre de la commune actuelle. Ses représentants, les consuls, après avoir défini les relations avec le seigneur (laïc ou religieux) par une charte de coutumes, règlent les problèmes de la vie quotidienne comme en témoignent cartulaires et registres de délibérations. Peu à peu, les archives démontrent l'évolution

Des témoignages d'élus et d'acteurs du territoire ont exposé différentes expériences et actions de prise en charge du vivant, pragmatiques et adaptables à d'autres contextes.

La qualité des différentes initiatives et expériences relatées a souligné les liens que les acteurs tarnais développent ou sont prêts à développer avec la diversité du vivant, qui peut effectivement constituer un véritable levier de développement. Ont également été évoquées les trames verte et bleue que les lois « Grenelle » ont incluses dans les documents d'urbanisme.

En conclusion de la journée, il est apparu que si l'érosion de la biodiversité constitue un problème global, les caractéristiques mêmes de la biodiversité, le fait qu'elle s'inscrive dans des territoires, fait que ce problème ne peut pas trouver de réponse satisfaisante dans une unique solution.

Se préoccuper de la qualité du vivant, c'est donc, tôt ou tard, poser des questions qui forcent à décloisonner les regards, les responsabilités, les échelles de réflexion et d'action.

Il va sans dire que l'État, avec ses partenaires que sont le conseil général et l'association des maires et des élus locaux, se tient prêt à contribuer à réunir les conditions qui favoriseront ces échanges et cette co-construction de projets.

des responsabilités consulaires, assez semblables à celles d'aujourd'hui – fiscalité, sécurité, salubrité, santé publique, approvisionnement – et décrivent une société et ses tendances.

Cette organisation ancienne servira d'assise aux réformes de la Révolution française dans la région. C'est la naissance de la commune dans un cadre départemental. On y apprend la démocratie, l'anticipation, la statistique, le progrès, et les archives s'amoncellent.

L'Histoire naît en commune. Mais qu'en est-il de la préoccupation archivistique aujourd'hui ?

*L'exposition «Ma commune, toute une histoire !» sera à disposition des mairies à partir de février 2011. Un état des fonds des archives communales est en cours d'impression.*

*Des visites des Archives départementales du Tarn peuvent être organisées à destination des conseils municipaux.*

*Pour tout renseignement :*

*05 63 36 21 00*

*ou archives.tarn@cg81.fr*

## Brèves :

### Renouvellement des conventions «l'école rencontre les arts de la scène» entre la FOL 81 et les communes du Tarn

Depuis bientôt trois décennies, grâce au soutien du Conseil Général et des 180 communes conventionnées du Tarn, l'ambition du Réseau Jeune Public de la FOL 81, est de participer à l'accès à la culture, favoriser l'épanouissement et la formation du citoyen, en proposant des spectacles vivants (danse, théâtre, marionnettes, conte...) de qualité.

Ce partenariat permet la diffusion de plus de 250 représentations organisées dans toutes les salles communales du département mises à disposition. Près de 33 000 écoliers ruraux et citadins, accèdent à la rencontre avec la création contemporaine et l'éducation artistique et culturelle. L'intérêt porté par les enfants, les enseignants et les partenaires nous incite à poursuivre nos efforts en termes de qualité culturelle notamment.

Cette année, la convention triennale 2008/2011 « L'école rencontre les arts de la scène » entre les communes du département et la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn arrive à son terme. Vous allez donc recevoir très prochainement la proposition de renouvellement de convention pour 2011/2014.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez prendre contact avec le service culturel de la FOL 81 au 05 63 54 04 94 ou par courriel à : [culturel@fol81.org](mailto:culturel@fol81.org)

## CPIE

L'institut Environnement Tarn, association labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement recherche des chantiers d'insertion, pour l'insertion professionnelle personnalisée des personnes éloignées de l'emploi, et ce afin de finaliser sa programmation pour l'année 2011. Elle formule une proposition spécifique concernant les périmètres de captage, travaux pour lesquels, sous conditions, le Conseil Général peut apporter une aide financière.

Les Maires et Présidents d'Intercommunalité intéressés peuvent joindre directement le CPIE à Castres au 05.63.59.44.33 et à Albi au 05.63.47.72.90.

Les détails de la proposition spécifique concernant les périmètres de captage sont consultables sur le site de notre association.

## Chronique juridique

### Suppression d'un emploi d'enseignant dans une école du 1er degré

Cour administrative d'appel du 9 février 2010 – n° 09BX01610

Un inspecteur d'académie des Hautes-Pyrénées avait par arrêté, supprimé pour la rentrée scolaire 2008-2009 un emploi d'enseignant affecté à l'école maternelle d'une commune classée en zone de revitalisation rurale. Cet arrêté a été annulé par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, par application des dispositions des Articles

L 113-1 et D 113-1 du Code de l'Education, qui prévoient que l'accueil des enfants de moins de trois ans doit être assuré en priorité dans les écoles et classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne.

### Propriété des talus se trouvant de chaque côté d'un chemin rural

Conseil d'Etat 5 mai 2010 – Commune de Beignon n° 327239

Le Conseil d'Etat estime que le talus est un accessoire de la voie s'il est nécessaire au bon usage de la route. Un talus nécessaire

au soutien de la chaussée ou à sa protection constitue, par suite, une dépendance du domaine public ou routier.

### Droit de préemption et commission de l'agent immobilier

Cassation 3ème chambre civile 26 septembre 2007 – n° 06-17337

Au terme de cette décision la Cour de Cassation a rappelé que « l'organisme qui exerce son droit de préemption est tenu de prendre en charge la rémunération des intermédiaires immobiliers incombant à l'acquéreur auquel il est

substitué, ce droit étant conditionné par l'indication du montant et de la partie qui en a la charge, dans l'engagement des parties et dans la déclaration d'intention d'aliéner.

## Signature de la charte de bon voisinage

Le 3 novembre 2010 une nouvelle version de la charte de bon voisinage en milieu rural a été signée entre la Préfète du Tarn, le Président des Jeunes Agriculteurs du Tarn, le Président de

l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, ainsi que le Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn. Le contenu de la charte est consultable sur le site de notre association.

## Maison d'assistantes maternelles

La Loi du 9 juin 2010 relative à la création des maisons d'assistantes maternelles permet, à des assistantes maternelles de se regrouper pour accueillir des enfants dans un local commun, non assimilable à un domicile de particulier, mais toutefois assimilé à une « mini-

crèche », car constituant un établissement recevant du public.

Le classement de ce type d'établissement est défini au paragraphe 2 de l'article R 1 du règlement de sécurité, ainsi qu'à l'article PE 2.

## Internet : [www.maires81.asso.fr](http://www.maires81.asso.fr)

### Nouveautés :

- Circulaire sur la tenue des registres communaux et de leurs groupements
- Réflexion sur la réforme de la carte intercommunale
- Information sur la fusion de la DGE et de la DDR

Rappel des codes d'accès

**Nom d'utilisateur : adm81**

**Mot de passe : adm81-2004**

**Fréquentation :**

novembre 2010 : 2952 visiteurs

décembre 2010 : 2387 visiteurs

## Brèves

### Formation 2010

#### Le développement durable et l'Agenda 21 (à partir de 19h)

Judi 3 février 2011 à Valdériès (Salle Polyvalente)

Judi 10 février 2011 à Saint Amans Sout (Salle de la Maison de retraite)

#### La Gestion des Cimetières (à partir de 19h)

Mardi 22 février 2011 à Bournazel (Salle des Fêtes « Les Lisières »)

Mercredi 23 février 2011 à Arifat (Salle Communale Aimé Fargues à Saint Paul d'Arifat)

Judi 24 février 2011 à Cuq Toulza (Salle Jacques Prévert)

#### Le financement de l'urbanisme (à partir de 19h)

Judi 17 mars 2011 à Saint Jean de Rives (Salle des Fêtes)

Judi 24 mars 2011 à Lacaune (Salle de Réception de l'Hôtel de Ville)

Lundi 28 mars 2011 à Blaye les Mines (Salle Daniel Balavoine)

#### Le fleurissement des communes (à partir de 15h)

Mercredi 16 février 2011 à Burlats (Salle du Foyer)

## Amicale des anciens maires

Un premier Noël a eu lieu mi-décembre pour les Anciens Maires qui ont souhaité participer au Voyage en Alsace.

Les trente participants ont passé trois jours fantastiques. Bien emmitouflés, ils ont découvert les villes de Strasbourg et Colmar sous la neige, ainsi que les petits villages avec leurs marchés de Noël sur la route des vins.

Les participants ont été très attentifs lors de la séance du Parlement Européen, et se sont réjouis de la qualité de la réception de Kader Arif, Député Européen de Midi-Pyrénées.

En ce qui concerne le dossier « demande d'honorariat », de très nombreuses réponses nous sont parvenues. Nous reprendrons contact avec les intéressés pour les informer de la suite donnée.

- « L'Elu Tarnais : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn » -

« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - 📠 05 63 60 16 31 - ✉ [contact@maires81.asso.fr](mailto:contact@maires81.asso.fr) - ISSN 1639-2566